
**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 22 MARS à 19H00**

**DELIBERATION n° 2022-1
*portant sur l'approbation des rapports moral et financier***

L'assemblée ordinaire de l'Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est tenue le **Mardi 22 mars 2022**, dans la salle Montesquieu, à Maisons-Laffitte, sous la présidence de François LEJEALLE, Président de l'Association syndicale.

**Nombre de rôles émis : 3 289
Totalisant : 268 628 voix
Quorum à atteindre : 134 315 voix**

Total des voix : (y compris pouvoirs reçus hors délais)	149 297 voix représentant 704 rôles
Total pouvoirs reçus hors délais (Article 9.3)	4 172 voix représentant 44 rôles
A déduire en application de l'Article 10*	87 443 voix (France Galop au-delà des 10 000 voix)

Nombre de voix à prendre en compte pour le vote **57 682 voix**

* Art. 10 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de dix mille (10.000) voix.

* Art. 9.3 : Les mandats de représentation doivent parvenir au siège au moins cinq jours ouvrables avant la réunion pour permettre l'établissement des bulletins de vote.

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier

Résultat du vote pour l'approbation des rapports moral et financier Voix exprimées : 57 058
--

POUR	56 222	Soit	98.53%
CONTRE	20	Soit	0.04 %
BLANC	9	Soit	0.02 %
NULLES	807	Soit	1.41 %